Garder le cap de la proximité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

U2P
union des entreprises de proximité

Sommaire

2
L'U2P EN CHIFFRES
L'U2P : la voix des entreprises de proximité
L'U2P déployée sur le territoire

4
NOS MISSIONS
Nos missions pour les entreprises de proximité
Le Manifeste U2P : une vision politique claire et engagée
Accompagner tous les créateurs d'entreprise : la plateforme Créer - Reprendre

8
ÉDITO
Garder le cap de la proximité

10
FAITS MARQUANTS 2024
Garder le cap sur nos combats

12
Protéger face aux crises
Protéger les artisans, les commerçants et les professions libérales face aux crises
Protéger les artisans, les commerçants et les professions libérales en simplifiant leur quotidien

20
Représenter dans le débat public
Représenter les entreprises de proximité au cœur de l'actualité politique et économique
Représenter les entreprises de proximité dans les grandes réformes sociales
Faire entendre la voix de la proximité

30
Agir pour demain
Préparer les nouvelles générations aux défis de demain
Accompagner toutes les transitions

38
INSTANCES DE L'U2P
Une organisation au service de la proximité

40
NOS PROCHAINS COMBATS

L'U2P,

la voix des entreprises de proximité

L'U2P, l'Union des entreprises de proximité, est l'une des trois organisations patronales interprofessionnelles françaises.
Elle représente :

3,4 millions
d'entreprises de proximité dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

623 milliards
d'euros de chiffre d'affaires.

35 %
des apprentis formés en France.

L'U2P c'est :

2/3
des entreprises françaises

125
organisations professionnelles

+ de 400
métiers et savoir-faire

115
U2P territoriales en France métropolitaine et en outre-mer

Des entreprises de proximité, clé du dynamisme des territoires

Créatrice de richesses et de lien social, elles sont un vivier d'emplois non délocalisables, au cœur de la vie des Français.

7 millions
d'actifs (chefs d'entreprise, conjoints, salariés, apprentis),

soit 21% de la population active.

4,2 millions
de salariés, soit 25 % du total des salariés du secteur marchand en France.

Elle réunit 5 Confédérations professionnelles

CAPEB – Artisanat du Bâtiment
CGAD – Les entreprises alimentaires de proximité, Membre de l'U2P
cnams – Fabrication & Services
unapl – Union Nationale des Professions Libérales
CNATP – Les Entreprises des Travaux Publics et du Paysage

Les entreprises

de proximité présentes sur tout le territoire

Nombre d'entreprises représentées par l'U2P

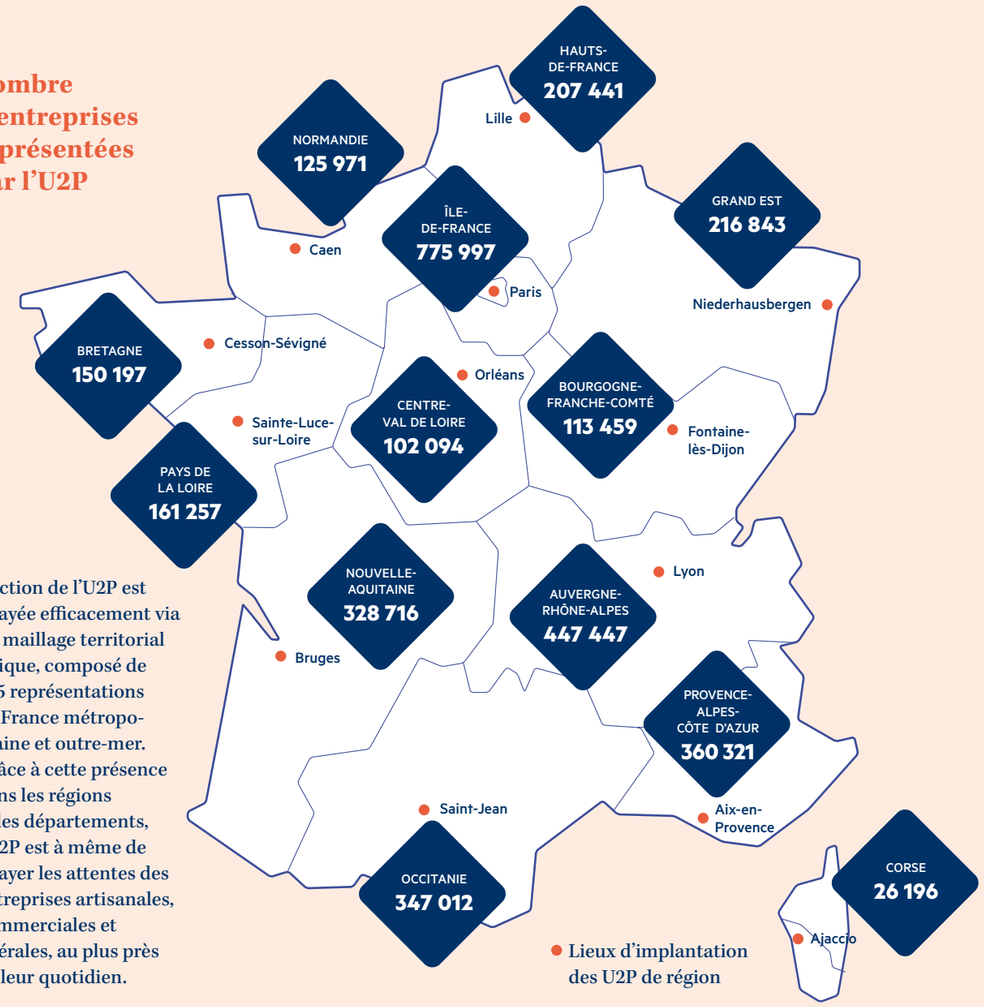

L'action de l'U2P est relayée efficacement via un maillage territorial unique, composé de 115 représentations en France métropolitaine et outre-mer. Grâce à cette présence dans les régions et les départements, l'U2P est à même de relayer les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales, au plus près de leur quotidien.

GUADELOUPE
18 905

GUYANE
6 586

MARTINIQUE
16 032

MAYOTTE
1 211

RÉUNION
37 245

Nos missions

pour les entreprises de proximité

L'U2P est l'interlocuteur légitime et reconnu des pouvoirs publics sur tous les sujets qui concernent les indépendants et les petites entreprises. En tant que partenaire social, l'U2P participe aux négociations nationales interprofessionnelles entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.

Faire entendre la voix des petites entreprises

Sachant que 92 % des entreprises françaises ont moins de 11 salariés et que ces entreprises contribuent à lutter contre les fractures sociales et territoriales, il est fondamental que leur voix soit entendue et que les politiques publiques ne soient pas décidées uniquement en fonction des grandes entreprises. C'est la première mission de l'U2P.

Valoriser les savoir-faire, créer des vocations professionnelles et nourrir les relations

En défendant le métier comme vocation et comme passion, l'U2P défend aussi un projet de société : une société dans laquelle le maximum de personnes choisissent leur métier, l'exercent avec goût, et le vivent comme une contribution à l'intérêt général.

Accompagner la transformation des entreprises de proximité face aux enjeux de la transition numérique et écologique

L'U2P émet des idées nouvelles, des mesures d'accompagnement pour soutenir les entreprises de proximité face à des situations inédites.

Améliorer l'orientation des jeunes et l'attractivité des petites entreprises pour que chaque emploi proposé trouve preneur

L'U2P initie de nombreuses actions de promotion des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales auprès du grand public, en se rendant dans les collèges, en organisant des visites d'entreprises, en valorisant la réussite des jeunes dans des concours, en participant à des salons ou en initiant des débats.

Replacer les indépendants et les petites entreprises au cœur des politiques publiques

L'U2P est un interlocuteur clé des parlementaires et des élus locaux, afin que ceux-ci tiennent compte des spécificités des entreprises de proximité dans leur action. L'U2P propose des améliorations aux projets de loi du gouvernement, des mesures utiles et adaptées aux entreprises de proximité.

Le Manifeste U2P

une vision politique claire et engagée

Dans tous les secteurs économiques, l'U2P rassemble les Français qui partagent une vision exigeante et émancipatrice du travail, en France et en Europe. Cette vision du travail repose sur les 4 piliers du Manifeste U2P.

Pilier 1

L'indépendance

- Pour l'U2P, l'indépendance dans son travail est un projet de vie, celui de pouvoir donner le meilleur de soi-même dans l'activité qu'on a choisie.

Pilier 2

Le savoir-faire et l'expertise

- S'investir dans son métier au quotidien est exigeant, difficile, mais cela donne le maximum de chances d'être personnellement fier de son travail, et fier de soi à travers son travail.

Pilier 3

La vocation professionnelle

- L'U2P veut mobiliser toutes ses forces pour redonner au travail sa juste place dans la société : ni exploitation aliénante, ni quête absurde du profit pour le profit, mais une réalisation de sa vocation personnelle au service du bien commun.

Pilier 4

La proximité et l'impact

- La proximité personnelle avec les autres, c'est non seulement ce qui donne un caractère très humain à notre travail au jour le jour, mais c'est aussi ce qui rend si unique le service que nous apportons à notre pays : nos entreprises, nos ateliers, commerces et cabinets innervent les villages, bourgs et grandes villes de notre pays.

Accompagner tous les créateurs d'entreprise

L'U2P a construit avec ses Confédérations et Fédérations une plateforme qui s'efforce de répondre du mieux possible aux questions des futurs indépendants vers les métiers représentés par l'U2P.

La plateforme s'adresse aux actifs qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, pour exercer leur métier en étant indépendant.

Créer Reprendre

L'ensemble des informations provient de la compilation de données publiques de l'Insee et/ou de la Dares. Elles sont mises à jour automatiquement en temps réel, par mois, trimestre ou année selon les données.

3 fonctionnalités principales

● **Trouver son marché**
en analysant la concurrence déjà installée ainsi que le potentiel économique, dans chacune des 37 000 communes de France, pour les métiers.

●● **Choisir son statut juridique et social**
en fonction de la rémunération souhaitée calculée à partir du chiffre d'affaires prévu et des cotisations et contributions sociales qui diffèrent selon la forme juridique de l'entreprise (entreprise individuelle y compris au régime de la micro-entreprise, SASU, SAS, SARL, EURL…).

●●● **Recevoir la synthèse**
par e-mail de cette première étude de marché gratuite, avant de se lancer.

creer-reprendre.u2p-france.fr

Garder le cap

de la proximité

Comment définir l'année 2024 ?

Michel Picon
Président de l'U2P

Marquée par les élections européennes et législatives, et par la grande instabilité politique qui s'en est suivie, mais aussi par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'année 2024 a été sans précédent pour notre pays. Dans ce contexte inédit, l'U2P a fait preuve d'un engagement constant pour défendre les intérêts des artisans, commerçants et professionnels libéraux, et pour faire entendre leurs voix dans un débat public empreint d'incertitudes et de tensions. Plus que jamais, l'U2P a dû « tenir la barre » et garder le cap de ses engagements, pour protéger les entreprises de proximité, face à la remise en question de l'agenda législatif et réglementaire, et face à la nécessité de contrôler les dépenses publiques. Nous avons affirmé la place centrale des entreprises de proximité au cœur de l'économie, des territoires et de l'avenir de notre pays.

Si je devais retenir un combat emblématique de notre action, ce serait celui pour l'apprentissage. À l'heure où nous publions ce rapport, l'U2P a réussi à limiter la baisse de l'accompagnement financier des entreprises formant des apprentis. Grâce à l'engagement de l'U2P, un levier essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes est maintenu.

Je crois pouvoir dire que nous avons su tenir bon dans les tempêtes !

Quels sont vos combats pour l'année 2025 ?

L'année 2025 s'annonce cruciale pour l'U2P. Face à un environnement économique complexe, l'U2P s'engage pour une série de combats essentiels visant à renforcer la compétitivité des petites entreprises et à favoriser l'entrepreneuriat en France.

L'un des grands objectifs pour 2025 sera de créer un environnement plus favorable aux entreprises de proximité en revalorisant le travail. Pour cela, l'U2P milite pour réduction des charges sur les revenus d'activité en les transférant vers d'autres sources de financement de notre protection sociale.

L'U2P restera également mobilisée sur le chantier de la simplification administrative, sur le financement de l'apprentissage et sur la représentativité patronale. Plus que jamais, les politiques publiques doivent être construites en concertation avec les représentants des petites entreprises, afin de mieux répondre aux défis spécifiques auxquels elles font face.

Comment l'U2P a-t-elle gardé le cap en 2024 ?

Denis Raynal
Vice-Président de l'U2P

L'une des grandes victoires de l'année 2024 a été la réforme des cotisations sociales des travailleurs indépendants. L'U2P a soutenu une réduction de la part de la CSG-CRDS, compensée par une hausse des cotisations d'assurance maladie et de retraite.

Cette réforme visait à renforcer la protection sociale des travailleurs indépendants, avec un objectif à terme : accroître leur retraite. C'est un pas important vers une meilleure équité entre les différents statuts professionnels et une plus grande sécurité pour ceux qui construisent et développent leur activité.

Dominique Anract
Vice-Président de l'U2P

La simplification administrative a été au cœur des préoccupations de l'U2P en 2024.

Nous avons soutenu l'introduction du « test PME » et du principe « dites-le-nous une fois pour toutes » afin d'alléger les charges administratives. Ces mesures visent à réduire les démarches redondantes et à faciliter les échanges entre les entreprises et les administrations.

L'U2P a fait pression pour que ce texte reprenne son parcours parlementaire après de la dissolution de l'Assemblée nationale. L'objectif était de gagner en efficacité et de permettre aux entrepreneurs de se concentrer davantage sur le développement de leur activité plutôt que sur des formalités complexes.

Jean-Christophe Repon
Vice-Président de l'U2P

Une autre avancée majeure a été l'accord concernant les licenciements pour inaptitude professionnelle. L'U2P a négocié avec les organisations syndicales de salariés la possibilité de mutualiser le coût des licenciements pour des salariés de plus de 55 ans inaptes au travail, allégeant la charge financière des employeurs. Dans le domaine de l'assurance-chômage, l'U2P a contribué au retour des partenaires sociaux dans la définition des règles.

De manière générale, l'U2P a réellement défendu la place du dialogue social pour accompagner les grandes évolutions du monde du travail, un dialogue social précieux pour répondre aux réalités du terrain.

Laurent Munerot
Vice-Président de l'U2P

En 2024, l'U2P a intensifié sa mobilisation en faveur de la représentativité patronale, avec un appel fort à repenser les règles actuelles. L'objectif était de garantir est de parvenir à ce que les grandes entreprises ne puissent pas dicter leurs intérêts aux petites entreprises françaises, qui représentent 92 % des entreprises du pays.

Ce combat a vocation à se poursuivre en 2025, dans le but de préserver la diversité économique, de renforcer la voix des petites entreprises dans les discussions nationales, et de parvenir à une meilleur prise en compte de leurs priorités.

Garder le cap

sur nos combats

17 AVRIL

Élections européennes

Journée d'auditions des candidats aux élections européennes dans les locaux de l'U2P et diffusion du livre blanc de l'U2P « Pour une Europe de la proximité ».

23 AVRIL

ANI reconversion professionnelle et CETU

Signature par l'U2P et une majorité d'organisations syndicales de salariés de deux accords nationaux interprofessionnels sur la reconversion professionnelle et la création d'un compte épargne-temps universel.

24 AVRIL

Simplification administrative

Présentation du projet de loi de simplification de la vie économique, reprenant d'importantes propositions de l'U2P.

MAI

Émeutes en Nouvelle-Calédonie

L'U2P interpelle les pouvoirs publics sur la situation des entreprises et apporte son soutien aux représentants des entreprises en Nouvelle-Calédonie.

20 JUIN

Élections législatives

Auditions de personnalités politiques engagées dans les élections législatives, co-organisées avec le MEDEF et la CPME. Diffusion du livre blanc « 21 propositions pour les entreprises de proximité ».

5 JUILLET

Réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants

Définitivement actée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2025.

10 > 15 SEPTEMBRE

WorldSkills

Participation de l'U2P aux WorldSkills, compétition mondiale des métiers, à Lyon.

26 SEPTEMBRE

Rencontres de l'U2P

Organisation des Rencontres de l'U2P, à Paris, avec pour thème : « Quand la TPE montre la voie ».

14 NOVEMBRE

L'U2P signataire des trois accords paritaires

Signature des accords paritaires sur l'assurance-chômage, sur l'emploi des séniors et sur le dialogue social.

30 OCTOBRE

12e réunion nationale des CPRIA

Rassemblant les représentants des salariés et des employeurs de l'artisanat pour partager les initiatives en cours et renforcer le dialogue social au sein des TPE.

19 > 21 NOVEMBRE

L'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales

Trois journées rythmées par l'organisation d'une trentaine de mini-conférences sur le plateau TV de l'U2P qui a accueilli chefs d'entreprise, parlementaires, ministres et experts reconnus.

DÉCEMBRE

Cyclone Chido à Mayotte

L'U2P enclenche le fonds social du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants).

En 2024, la situation économique et sociale est restée tendue pour les entreprises de proximité.

Protéger
face aux crises

En 2024, l'U2P s'est attachée à accompagner les entreprises de proximité, en veillant à simplifier leur quotidien dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Face aux épreuves climatiques, sociales et économiques, l'U2P a su rester vigilante pour soutenir les commerçants, les artisans et les professionnels libéraux.

Protéger

les artisans, les commerçants et les professions libérales face aux crises

Les répercussions de la guerre en Ukraine ont eu un impact sur le ralentissement économique. Crise du logement et de la rénovation énergétique, contestation sociale et aléas climatiques : l'année 2024 a éprouvé parfois durement les entreprises de proximité. Dans un contexte général souvent incertain, l'U2P a obtenu de la part des pouvoirs publics le déploiement de dispositifs protecteurs pour les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux.

2024 : UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Après plusieurs trimestres de franche détérioration de leur chiffre d'affaires, l'activité des entreprises de proximité n'a que faiblement fléchi en volume au cours des trois derniers mois de l'année : - 0,6 % par rapport au même trimestre en 2023 (contre - 1,6 % trois mois plus tôt) et - 1 % en tendance annuelle.

- **L'état de santé des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales est globalement moins bon que celui de l'ensemble de l'économie française (+ 0,8 %).**
- **Les artisans du bâtiment ont subi une contraction de leur chiffre d'affaires encore plus forte que les précédentes : - 7 % par rapport au 4e trimestre 2023.**
- **La baisse d'activité a également concerné la fabrication artisanale (- 3,2 %).**
- **Les entreprises de l'alimentation ont renoué avec une croissance de 1,2 %.**
- **Le volume d'activité des professions libérales a progressé de 3,1 %, particulièrement porté par les acteurs de la santé.**

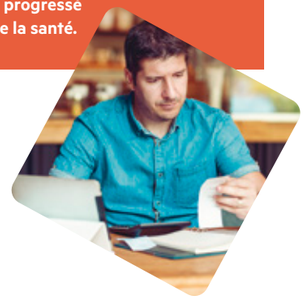

VARIATIONS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN VOLUME ET PAR SECTEUR

- 7 %
par rapport au 4e trimestre 2023 pour les artisans du bâtiment.

- 3,2 %
pour la fabrication artisanale.

+ 1,2 %
pour les métiers de l'alimentation.

+ 3,1 %
pour les professionnels libéraux.

Crise énergétique : faciliter la prise de décision des entreprises

L'énergie représente un poste de dépense important pour les entreprises de proximité, impactant directement leur compétitivité. Pour répondre à cet enjeu, un comité de crise sur l'énergie a été mis en place depuis 2022.

Membre du comité, l'U2P a œuvré pour mettre à jour en 2024 la « checklist énergie » un outil répertoriant les principales démarches et destiné à faciliter la prise de décision des entreprises dans un environnement complexe. Plusieurs modifications ont été apportées au cours de l'année :

- l'augmentation progressive de la TICFE (taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité) et la fin du gel du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE),
- le maintien de l'amortisseur d'électricité sous certaines conditions : toutes les PME ont pu bénéficier de l'amortisseur électricité pour un an, à partir du 1er janvier 2024. L'aide a été intégrée directement dans la facture d'électricité des consommateurs et l'État a compensé les fournisseurs,
- le maintien du tarif moyen garanti de 280 €/MWh pour les TPE ne bénéficiant pas du TRVE.

La difficulté à loger les salariés est devenue pour nos artisans, nos commerçants et nos professionnels libéraux le 1er frein à l'embauche. Ces investissements n'étant pas spéculatifs, les maires dégageront plus volontiers du foncier afin d'héberger les salariés des entreprises de proximité qui animent la vie de leurs communes.

Michel Picon,
Président de l'U2P

Crise du logement : lutter contre les freins à l'embauche

En 2024, les offres de location se sont effondrées de 34 %, entraînant des conséquences importantes pour le marché du travail : près d'un recrutement sur cinq ne se fait pas en raison de difficultés pour se loger à proximité de son entreprise.

Pour répondre à cet enjeu majeur, l'U2P a contribué à la rédaction d'une proposition de loi, portée par un député du Val-d'Oise. L'idée : aider les salariés les plus modestes à se loger via leur employeur, à proximité de leur lieu de travail. Le texte de loi propose de soutenir l'investissement des entreprises dans des logements neufs ou rénovés, pouvant faire partie de leur propre patrimoine foncier. Cette solution représenterait un avantage pour le bailleur social, qui n'aurait pas à mobiliser ses fonds propres pour étoffer son parc locatif, bénéficiant d'un usufruit autofinancé par les loyers perçus.

Révision de MaPrimeRénov' : relancer le marché de la rénovation énergétique

Quelques semaines avant l'entrée en vigueur de la réforme MaPrimeRénov', la CAPEB, organisation membre de l'U2P, a lancé un appel de la dernière chance pour réviser les conditions de ce dispositif.

Telle qu'envisagée initialement, la réforme aurait en effet porté un coup préjudiciable à l'accélération des travaux de rénovation énergétique. Grâce à la mobilisation de la CAPEB, le ministère de la Transition écologique a annoncé en février 2024 la révision du dispositif, plus favorable à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. Parmi les principales modifications :

- la simplification des dossiers administratifs et leur dématérialisation,
- l'introduction d'une nouvelle voie d'accès à la qualification RGE par la validation des acquis de l'expérience,
- la réintroduction des mono-gestes dans les travaux éligibles,
- la facilitation des groupements d'entreprises pour les travaux.

PGE : prolongation pour les TPE-PME en difficulté financière

Instauré en 2022 pour faire face au choc économique lié à la crise Covid, le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) a pris fin en 2023.

Face aux difficultés de remboursement rencontrées par un grand nombre d'entreprises, l'U2P a interpelé les pouvoirs publics et obtenu gain de cause en début d'année 2024. Les TPE et PME en difficulté ont pu repousser la date de remboursement de leurs prêts jusqu'en 2026 de façon rapide et confidentielle, et à l'amiable, dans un cadre non judiciaire.

Mouvement des agriculteurs : les entreprises de proximité solidaires

Le 18 janvier 2024 a marqué la naissance d'un mouvement de contestation du monde agricole sans précédent. Suite aux nombreuses manifestations qui se sont déroulées partout en France, l'U2P a exprimé sa solidarité avec le mouvement, estimant que l'inquiétude des agriculteurs illustre un malaise ressenti par de nombreux professionnels de proximité. Multiplication des normes et des réglementations, difficultés liées au remboursement des PGE, hausse du coût de l'énergie et des matières premières, ou instabilités des règles fiscales : les revendications du monde agricole ont fait écho aux inquiétudes ressenties par les commerçants, artisans et professionnels libéraux.

En soutenant le mouvement des agriculteurs, l'U2P a rappelé que ses combats participent à la construction d'une société dans laquelle chacun doit pouvoir vivre dignement de son métier.

Émeutes en Nouvelle-Calédonie : l'U2P interpelle les pouvoirs publics

En mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a connu une vague de violences inédite sur son territoire depuis quarante ans. Nouméa et le Grand Nouméa ont été le théâtre d'émeutes, de barrages, de pillages allant parfois jusqu'à des affrontements mortels.

À l'occasion de la visite du Président de la République sur l'île, l'U2P a appelé les pouvoirs publics à prendre des mesures de soutien en direction des entreprises de proximité, et plus particulièrement les chefs d'entreprise qui ont besoin de réinvestir dans des locaux ou du matériel, en attendant de reprendre le cours de leur activité.

Garder le cap de la proximité

17-21 décembre 2024

Le Président et le Secrétaire général de l'U2P participent aux réunions Task Force Mayotte, organisées par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Cyclone à Mayotte : l'U2P dans l'après-crise

Le cyclone Chido a balayé Mayotte le samedi 14 décembre 2024, causant d'immenses dégâts humains et matériels.

Suite à la catastrophe, l'U2P a manifesté son soutien à toutes les victimes, et s'est attachée à accompagner les chefs d'entreprise dans l'après-crise, en sollicitant l'enclenchement du fonds social du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants) et en participant au comité de crise mis en place par Bercy.

Au cœur de cette enceinte, l'U2P a relayé quotidiennement les besoins des chefs d'entreprise de proximité, permettant ainsi d'établir un plan d'action. Parmi les mesures mises en place :

- le recours à l'activité partielle a été rendu possible pour les entreprises touchées par les dégâts du cyclone, avec une prise en charge partielle des indemnités par l'État,
- l'octroi d'une aide d'urgence pour les travailleurs indépendants, artisans, commerçants et professionnels libéraux ayant subi une perte d'activité significative,
- un fonds de solidarité visant à compenser une partie de la perte de chiffre d'affaires et à soutenir la reprise d'activité,
- le report des échéances sociales pendant la période de crise.

Protéger

les artisans, les commerçants et les professions libérales en simplifiant leur quotidien

La simplification administrative a été au cœur des préoccupations de l'U2P en 2024. Son action s'est concentrée sur l'adoption de nouvelles mesures qui visent à réduire les démarches redondantes et à faciliter les échanges entre les entreprises et les administrations. L'objectif : gagner en efficacité et permettre aux entrepreneurs de se concentrer sur le développement de leur activité.

39 %
des chefs d'entreprise de proximité sondés consacrent au moins une demi-journée par semaine aux formalités administratives.

Consultation publique sur la simplification administrative : les 133 propositions de l'U2P

Simplifier radicalement la vie des entreprises est une demande que l'U2P porte depuis de nombreuses années, et qui l'a amenée à s'engager pleinement dans les « Rencontres de la simplification », concertation publique organisée par Bercy du 16 novembre au 29 décembre 2023. Dans ce cadre, l'U2P a sollicité ses membres pour faire remonter un maximum d'avis et d'idées qui permettraient d'améliorer leur vie quotidienne. La consultation a porté sur toutes les normes environnementales, européennes, économiques et sociales, et sur les relations avec les administrations, les fournisseurs, les banques et les assurances.

SIMPLIFICATION : QU'EN PENSENT LES CHEFS D'ENTREPRISE ? *

- **39 % des chefs d'entreprise de proximité consacrent au moins une demi-journée par semaine aux formalités administratives, dont près des 3/4 des artisans du bâtiment.**
- **27 % des sondés ont constaté une augmentation du temps consacré aux tâches administratives.**
- **Les obligations d'origine fiscale (30 % des sondés), sociale (26 %) et comptable (19 %) sont celles qui nécessitent le plus d'être simplifiées.**
- **Seuls 14 % des chefs d'entreprise considèrent que la numérisation, la télétransmission ou le télépaiement ont réduit le temps consacré aux formalités.**

* Enquête réalisée à la demande de l'U2P par l'institut Xerfi Specific auprès de 7675 entreprises de proximité en janvier 2024.

Cette consultation interne de l'U2P a permis d'identifier 133 mesures de simplification, transmises au ministre de l'Économie. Parmi elles :

- réduire de 25 % la charge administrative des TPE-PME issue de l'Europe et vérifier l'applicabilité des nouvelles mesures par les entreprises des pays ressortissants,
- établir un « test TPE-PME » en amont de toute nouvelle mesure législative ou réglementaire,
- imposer le « dites-le nous une fois » de sorte que les informations transmises par l'entreprise à une administration soient accessibles à toutes les autres administrations et mettent fin aux multiples déclarations.

Le test TPE-PME implique les entreprises dans la création des lois. Au lieu des études d'impact réalisées en « chambre » par les administrations, il s'agit bien de faire tester par l'entreprise la pertinence d'une mesure sans que cela ne se traduise par une charge administrative supplémentaire ou par une insécurité juridique.

Rapport parlementaire : l'U2P vigilante

Remis le 15 février 2024 au ministre de l'Économie, le rapport parlementaire « Rendre des heures aux Français – 14 mesures pour simplifier la vie des entreprises » reprenait des propositions formulées par l'U2P, mais restait entaché par des orientations qui auraient pu s'avérer néfastes pour les petites entreprises. L'U2P a donc alerté le ministre sur les mesures qui lui semblaient problématiques :

- la mesure 3 : qui visait à permettre aux entreprises de moins de cinq ans et de moins de 50 salariés de déroger aux accords de branche en accord avec les salariés. L'U2P a rappelé que les conventions collectives de branche sont indispensables pour organiser une profession et protéger notamment les petites entreprises,
- la mesure 4 : qui visait à relever les seuils de 11, 50 et 250 salariés correspondant à différentes obligations, pouvant ainsi conduire à nier les spécificités des petites entreprises.

Projet de loi de simplification de la vie économique : la prise en compte des propositions de l'U2P

Issu des résultats de la grande consultation publique et du rapport parlementaire, le projet de loi sur la simplification de la vie économique est présenté le 24 avril 2024 par le ministre de l'Économie, en Conseil des ministres.

Une large partie des 133 propositions formulées par l'U2P y figurent, et beaucoup de mesures sectorielles (bâtiment, alimentation, commerce, fabrication, services, professions libérales) sont prises en compte. L'U2P s'est également félicitée de l'intégration au projet de loi des dispositions relatives au test TPE-PME et au principe « dites-le-nous une fois pour toutes ».

Le plan d'action du gouvernement comprend cinquante mesures concrètes et répond aux objectifs poursuivis par l'U2P :

- changer radicalement de philosophie et mettre l'administration au service de toutes les entreprises,
- soulager en particulier les acteurs économiques de proximité – TPE-PME, indépendants, commerçants, artisans et professionnels libéraux qui souffrent le plus durement de la multiplication de normes,
- faciliter et accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques.

Tout au long de l'année 2024, et en dépit de l'instabilité parlementaire et politique, l'U2P s'est attachée à défendre les mesures du plan d'action. Le projet de loi a été adopté au Sénat en octobre 2024, et a été examiné par l'Assemblée nationale au printemps 2025.

Garder le cap de la proximité

22 mai 2024

Le Président et le Secrétaire général de l'U2P participent à l'audition organisée par la commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique.

En 2024, l'U2P a pesé dans le débat public pour défendre les intérêts des entreprises de proximité.

Représenter
dans le débat public

Au cœur d'une année marquée par une actualité politique inédite, l'U2P a su garder le cap sur la défense de l'économie de proximité. Face aux tempêtes électorales et parlementaires, l'U2P a porté la voix des entreprises de proximité dans les négociations paritaires, dans le cadre des nouvelles orientations économiques, mais aussi auprès de tous les Français.

2

Représenter

les entreprises de proximité au cœur de l'actualité politique et économique

L'année 2024 restera comme une année historique. Sur le plan politique, les élections européennes et législatives ont profondément redessiné le paysage politique français, tandis que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont mobilisé le tissu économique. Face à ces grands enjeux, l'U2P s'est pleinement investie afin de représenter les intérêts spécifiques de l'économie de proximité.

Élections européennes : l'engagement de l'U2P pour une Europe de la proximité

Aujourd'hui, près de 80 % des lois françaises ont une origine européenne. Pour faire entendre la voix des entreprises de proximité dans le cadre du scrutin européen du 9 juin 2024, l'U2P s'est mobilisée sur deux fronts :

- Auprès des chefs d'entreprise : l'U2P a réalisé un document pédagogique pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux du scrutin européen.
- Auprès des candidats à l'élection européenne : l'U2P a organisé le 17 avril 2024, dans les locaux de l'U2P, une audition avec sept représentants des formations politiques françaises. Par ailleurs, l'U2P a formalisé ses propositions à l'attention des candidats dans un livre blanc intitulé : « Pour une Europe de la proximité ».

Élections législatives : réaffirmer les priorités des entreprises de proximité

Quelques heures après la publication des résultats des élections européennes, plaçant en tête le Rassemblement national, le Président de la République annonçait la dissolution de l'Assemblée nationale, souhaitant redonner la parole au peuple. Face au risque de voir les projets de réforme favorables aux entreprises de proximité disparaître, l'U2P a décidé de participer au débat électoral.

Avec le MEDEF et la CPME, l'U2P a co-organisé, le 20 juin 2024, les auditions de personnalités politiques engagées dans l'élection : Édouard Philippe, Boris Vallaud, Éric Coquerel, Éric Ciotti et Jordan Bardella.

Par ailleurs, l'U2P a adressé aux partis politiques un livre blanc réunissant « Les 21 priorités pour les entreprises de proximité ».

La publication était accompagnée d'un questionnaire, dont les réponses ont été rendues publiques sur le site de l'U2P.

Au cours de cette campagne d'interpellation, l'U2P a demandé à la future majorité de prendre les engagements suivants :

- favoriser le vivre-ensemble en réconciliant les Français et en leur donnant confiance en l'avenir,
- porter une attention particulière aux petites entreprises en leur réservant une meilleure place dans la représentation patronale,
- conduire une politique économique favorisant le développement des TPE,
- réhabiliter la valeur travail, voie principale d'insertion sociale,
- poursuivre le développement de l'apprentissage,
- s'appuyer sur les corps intermédiaires, notamment les partenaires sociaux, pour retrouver un dialogue économique et social constructif,
- respecter le dialogue social et les accords paritaires qui en résultent.

Garder le cap de la proximité

5 juillet 2024

La réforme de l'assiette des cotisations constitue une victoire de l'U2P en faveur des travailleurs indépendants.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : protéger les entreprises de proximité

En tant que partenaire social, l'U2P a contribué à la préparation des JOP de Paris, via le Comité de la charte sociale. Plusieurs mois avant le début de la compétition, l'U2P a alerté le gouvernement sur la perte de chiffre d'affaires que pourrait subir une partie des entreprises situées dans les périmètres neutralisés, demandant la mise en place d'un accompagnement des entreprises qui auraient constaté des difficultés financières directement liées à l'événement.

La mobilisation de l'U2P a porté ses fruits, puisque le 10 juin, à l'occasion d'une réunion des membres du Comité de la charte sociale de Paris 2024, les ministres du Travail et des Sports ont annoncé la mise en place d'une commission d'indemnisation spécifique « au réel » pour les entreprises qui auront subi un préjudice anormal, présentant un lien de causalité avec les mesures administratives prises par l'État. La commission devant débuter ses travaux fin 2024, l'U2P a demandé la mise en place d'un guichet unique des demandes dès l'été 2024, pour les cas spécifiques d'entreprises ayant eu besoin d'une indemnisation plus rapide.

Représenter

les entreprises de proximité dans les grandes réformes sociales

En 2024, l'U2P a su garder le cap de ses engagements et porter la voix des entreprises de proximité, réaffirmant l'importance du dialogue social à travers des négociations paritaires structurantes pour le monde du travail, telles que l'assurance-chômage, l'emploi des séniors ou le compte épargne-temps.

Retraite des travailleurs indépendants : vers la fin d'une injustice

L'U2P en avait fait une condition de son soutien à la réforme des retraites menée en 2023 : l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants devait être modifiée afin de garantir une égalité de traitement avec les salariés. En effet, à revenu égal, les travailleurs indépendants payaient davantage de CSG et de CRDS et, en parallèle, cotisaient moins de droits à la retraite que les salariés. Très attendue par les 4 millions de travailleurs indépendants du pays, la réforme, portée par l'U2P depuis plusieurs années, a été actée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2025. La réforme va établir une équité contributive entre indépendants et salariés et va accroître à terme le montant de la retraite des indépendants. Elle commencera à produire ses effets dès le 1er janvier 2025.

Emploi des séniors : une négociation en plusieurs étapes

Inscrit dans l'agenda social en 2023, le « Pacte de la vie au travail » a conduit à l'ouverture de négociations sur le compte épargne-temps universel (CETU), l'emploi des séniors et les parcours professionnels.

Le CETU n'a pas de coût pour l'entreprise, c'est fluide et simple, ça apporte une facilité qui existe dans les grands groupes et pas encore dans les petites entreprises.

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P

Ces trois thèmes sont majeurs à l'heure des mutations économiques, écologiques et démographiques qui traversent notre pays. C'est le thème des séniors qui a ouvert cette triple séquence en début d'année 2024. Au cours de la négociation, l'U2P n'a pas manqué de faire des propositions : ajout d'un entretien professionnel à l'occasion de la visite médicale de mi-carrière, prise en charge mutualisée des licenciements en cas d'inaptitude professionnelle. Malheureusement, les propositions de l'U2P ont été rejetées par le MEDEF, mettant fin à la négociation, faisant ainsi apparaître les défaillances actuelles du système de représentation des entreprises et leurs conséquences sur le paritarisme (cf. page 27).

Le 14 novembre 2024, les partenaires sociaux ont finalement repris le chemin des négociations, qui ont abouti à un projet d'accord national interprofessionnel (ANI) « en faveur de l'emploi des salariés expérimentés ». Reprenant les principales mesures portées par l'U2P et prenant la forme d'un avenant à l'accord du 10 novembre 2023, le projet a été examiné et approuvé par les membres du Conseil exécutif de l'U2P lors de sa réunion du 21 novembre.

La négociation du 14 novembre a également permis d'établir un accord sur la réforme de l'assurance-chômage (cf. infra).

CETU et reconversion professionnelle : l'U2P à la manœuvre

Suite à l'échec de la première négociation sur l'emploi des séniors, l'U2P a décidé de réunir le 16 avril 2024 les partenaires sociaux sur le sujet du compte épargne-temps universel (CETU) et de la reconversion professionnelle. En les invitant à reprendre le chemin de deux négociations, l'U2P souhaitait redonner sa chance à la négociation paritaire et avait la volonté d'aider les entreprises à attirer de nouvelles compétences et à fidéliser leurs salariés.

En deux séances, l'U2P et les cinq organisations syndicales de salariés ont su établir des compromis et dégager des solutions utiles à la fois aux entreprises et aux salariés, aboutissant à deux accords nationaux interprofessionnels en date du 23 avril 2024.

Le premier concerne la reconversion professionnelle : les mesures de l'accord améliorent l'accompagnement des salariés pour qu'ils acquièrent les compétences dès leur entrée dans l'entreprise, en fonction des besoins précis de cette dernière. L'accord reprend par ailleurs une mesure portée par l'U2P : la mutualisation des indemnités de licenciement pour inaptitude, qui seront prises en charge par la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles, levant ainsi un frein à l'embauche de salariés de 55 ans et plus.

Le second est relatif à la création d'un compte épargne-temps universel qui ne générera aucune charge administrative ou financière supplémentaire pour les entreprises.

Garder le cap de la proximité

9 octobre 2024

Le Président et le Secrétaire général de l'U2P rencontrent la ministre du Travail et de l'Emploi.

0,05 %
de baisse des cotisations patronales d'assurance chômage à compter du 1er mai 2025.

Garder le cap de la proximité

5 novembre 2024

Le Président de l'U2P participe à un débat sur les licenciements, organisé par la chaîne LCI.

Assurance-chômage : la persévérance de l'U2P

La réforme de l'assurance-chômage a connu plusieurs épisodes en 2024. Dans un premier temps annoncé avant l'été, le décret devant porter les mesures de réforme n'a finalement pas été publié après la dissolution de l'Assemblée nationale. Tirant les leçons de l'échec de la première négociation « séniors », et pour ne pas laisser l'exécutif décider seul du contenu de la réforme, les partenaires sociaux ont su trouver un terrain d'entente en adoptant le 14 novembre 2024 un accord paritaire sur l'assurance-chômage. Parmi les mesures de l'accord paritaire soutenu par l'U2P :

- la modification des bornes d'âge,
- la baisse des cotisations patronales d'assurance-chômage (de 4,05 % à 4 %) à compter du 1er mai 2025,
- ou encore l'accès facilité des salariés saisonniers à l'assurance-chômage.

Ce texte sur l'assurance-chômage, comprenant les règles d'indemnisation des chômeurs, est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2025 et s'appliquera durant quatre années.

SIGNATURE DE TROIS ACCORDS PARITAIRES

Le 14 novembre 2024, l'U2P a été signataire des trois accords paritaires qui répondent à trois objectifs prioritaires pour l'U2P :

- **Prendre en compte les spécificités des petites entreprises en matière d'assurance-chômage et d'emploi des séniors.**
- **Engager une baisse des cotisations patronales d'assurance-chômage.**
- **Replacer les partenaires sociaux au centre du jeu social et économique.**

Faire entendre
la voix de la proximité

En 2024, l'U2P a poursuivi un combat essentiel : rétablir une représentativité patronale équilibrée pour faire entendre les entreprises de proximité au cœur du dialogue social. C'est aussi à la rencontre des élus et du grand public que la voix des artisans, commerçants et professionnels libéraux a été portée tout au long de l'année 2024, sur tous les territoires.

À force de négociations où les intérêts des petites entreprises seront passés sous silence au profit des intérêts des plus grandes, ce sont la grande industrie, les grands donneurs d'ordre et les grandes surfaces commerciales qui imposeront leurs règlesaux TPE de France. Nos activités, nos valeurs et notre indépendance sont en danger. Agissons !

Michel Picon,
Président de l'U2P

Représentativité patronale : les cinq mesures législatives de l'U2P

La représentativité patronale conduit à déterminer tous les quatre ans les organisations patronales professionnelles et interprofessionnelles qui seront habilitées à négocier des conventions et accords, à gérer des instances paritaires comme l'Unédic, et à siéger dans des organismes sociaux comme la Caisse nationale d'assurance maladie.

Depuis 2016, les représentants des grandes entreprises sont avantagés : en effet, le poids des organisations patronales est mesuré en tenant compte à 70 % du nombre de salariés et à 30 % du nombre d'entreprises adhérentes. Résultat : le nombre de représentants des TPE-PME est aujourd'hui quasi nul dans les instances sociales et le MEDEF détient « les clés du camion ».

La dernière action de l'U2P avait abouti à la création d'une mission flash parlementaire dont les conclusions publiées en juillet 2023 ont conforté le constat du déséquilibre dénoncé par l'U2P, mais sans reprendre les propositions formulées. Après l'échec de la négociation sur les séniors et le CETU (cf. page 25), l'U2P a décidé de mener une grande campagne de sensibilisation pour rétablir une représentativité patronale équilibrée :

- à destination des pouvoirs publics : le Président et les Vice-Présidents de l'U2P ont rencontré un grand nombre de parlementaires et de membres du gouvernement et leur ont présenté les « 5 mesures législatives » pour faire évoluer la représentativité patronale,
- à destination des chefs d'entreprise : une page dédiée à l'opération a été créée sur le site Internet de l'U2P, et une vidéo du Président de l'U2P a été publiée sur YouTube, dans l'objectif de convaincre les responsables politiques locaux.

Voir la chaîne YouTube de l'U2P

Élection TPE : renforcer le dialogue social

L'élection syndicale TPE permet à 5 millions de salariés des très petites entreprises et d'employés à domicile, qui n'ont pas de représentant ni de CSE (Comité social et économique) au sein de leur entreprise, d'être représentés, défendus et conseillés par les syndicats de leurs choix.

L'élection, qui a lieu tous les quatre ans, s'est tenue du 25 novembre au 9 décembre 2024, avec un enjeu fort : avoir des salariés des entreprises de proximité dans les négociations, et pas seulement des salariés des grandes entreprises. Une priorité rappelée par l'U2P à l'occasion de la 12e réunion nationale des CPRIA le 30 octobre 2024, devant les représentants syndicaux et professionnels de l'artisanat.

Durant cette journée d'échanges, Michel Picon, Président de l'U2P, et Jean-Christophe Redon, Vice-Président de l'U2P, ont rappelé que l'élection TPE joue un rôle majeur dans la bonne conduite du dialogue social en France. Les syndicats négocient les conventions et accords collectifs au niveau interprofessionnel et, au sein des branches, désignent des représentants dans les conseils des prud'hommes et dans les commisions paritaires régionales interprofessionnelles pour conseiller et participer à l'amélioration des conditions de travail de chacun.

Printemps de la Proximité : révéler les atouts des entreprises de proximité

Organisé entre le 21 mars et le 21 juin 2024, le Printemps de la Proximité a permis de révéler « le géant économique » et les formidables atouts qui se cachent derrière les entreprises de proximité. Près de 40 événements ont été organisés par les U2P territoriales, partout en France, réunissant des décideurs locaux, des chefs d'entreprise, et des jeunes. Pas moins de douze députés ont été rencontrés localement, dont près de la moitié d'entre eux se sont prêtés au jeu d'être « artisan d'un jour » ou « commerçant d'un jour » ou « professionnel libéral d'un jour ». Ils ont pu notamment découvrir les métiers de paysagiste, façadier, boulanger, charcutier, ébéniste, boucher, avocat, poissonnier ou encore taxi. L'occasion de bien se rendre compte des réalités des métiers et de leur importance dans le tissu territorial.

En marge du Printemps de la Proximité, quatre sénateurs, deux préfets et un ministre ont également accepté de rencontrer les U2P locales pour échanger sur les différents combats menés par l'U2P.
Et plusieurs représentants de l'U2P sont intervenus dans des établissements scolaires, Missions locales et forums pour l'emploi afin de promouvoir les différents métiers.

La qualité de vie et les conditions de travail ont été valorisées avec la remise des prix du Trophée Quali'Vie. Ce Trophée met en avant des entreprises ayant initié des démarches qui concilient le bien-être des salariés et la réussite de l'entreprise.

Rencontres de l'U2P : un rendez-vous incontournable

Organisées le 26 septembre 2024, les Rencontres de l'U2P ont réuni près de 650 personnes : chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, des ministres, des parlementaires et d'autres personnalités issues de divers horizons. Plusieurs tables rondes ont abordé des thèmes majeurs pour les entreprises de proximité, tels que « Le dialogue social au service des TPE », « Les partenaires sociaux, leviers du vivre-ensemble » ou encore « Envie de donner envie : l'attractivité des TPE ».

L'événement a également mis en lumière les Trophées Quali'Vie, permettant de récompenser les chefs d'entreprise sur leurs actions liées à la qualité de vie au travail.

Salon des Maires et des Collectivités locales : l'économie de proximité au cœur des territoires

L'U2P était au Salon des Maires et des Collectivités locales du 19 au 21 novembre 2024. Motivée par la volonté de débattre des priorités concrètes des entreprises de proximité et de renforcer le dialogue avec les élus locaux, l'U2P a programmé de multiples temps d'échanges sur son stand.

Au cours des 30 tables rondes et échanges organisés à cette occasion, l'U2P a rappelé que les problématiques des communes et des collectivités locales sont intimement liées à celles

des artisans, des commerçants et des professions libérales, qui contribuent au premier chef au dynamisme économique, à la création d'emplois non délocalisables et au maintien du lien social dans les territoires. Les sujets de l'apprentissage, de la simplification administrative, de la réindustrialisation et de la ruralité ont été abordés avec les ministres présents sur le stand de l'U2P.

L'ensemble des tables rondes et des conférences a été diffusé sur la chaîne YouTube de l'U2P.

Voir la chaîne YouTube de l'U2P

Garder le cap de la proximité

3 décembre 2024

Le Président de l'U2P échange avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sur le contexte économique et politique, en présence du Président du MEDEF et du Président de la CPME.

Les entreprises de proximité s'engagent dans les grandes transitions de notre époque.

Agir pour demain

Transition écologique, numérique ou sociétale : en 2024, l'U2P a accompagné les entreprises sur le chemin de toutes les transformations. Face au réchauffement climatique ou à la révolution de l'intelligence artificielle, les défis sont de taille pour les entreprises de proximité. Au cœur de ces grandes mutations, l'U2P a affirmé l'importance de la formation, de l'apprentissage et de la transmission, essentiels pour concilier responsabilité et performance économique.

Préparer

les nouvelles générations aux défis de demain

En 2024, l'U2P a poursuivi son combat pour préserver le modèle de l'apprentissage et garantir la stabilité de son financement dans un contexte de contrôle des dépenses publiques. L'U2P est également restée attentive à la valorisation des métiers et des savoir-faire auprès des jeunes, ainsi qu'à la formation des chefs d'entreprise.

Apprentissage : l'U2P réaffirme ses engagements

Pendant la crise sanitaire, et grâce à la mobilisation de l'U2P, une aide unique à l'embauche d'un apprenti d'un montant de 6 000 euros avait été accordée aux entreprises. En janvier 2023, le Président de la République a annoncé la pérennisation du dispositif jusqu'en 2027, avec un objectif : atteindre le million d'apprentis d'ici la fin du quinquennat.

Tout au long de l'année 2024, l'U2P a poursuivi son action pour que l'apprentissage reste une priorité nationale. Après les annonces d'un projet de décret prévoyant la baisse de l'aide unique à l'embauche, l'U2P a invité le gouvernement à revoir sa position.

62 %
des apprentis ont été formés dans l'artisanat,

+ 9 %
par rapport à l'année scolaire précédente, et

+ 56 %
depuis 2018.

UN NOUVEAU RECORD POUR L'APPRENTISSAGE*

× 3 en 5 ans
Le nombre d'apprentis a triplé en France depuis 2018.

327 365 apprentis
ont été formés dans les entreprises de proximité en 2022-2023.

*Baromètre ISM-MAAF pour l'année scolaire 2022-2023.

+ 30 %
chez les architectes et géomètres.

+ 26 %
chez les comptables.

+ 9 %
dans l'artisanat des services.

+ 8 %
dans l'artisanat de fabrication.

+ 8 %
dans le commerce.

+ 6 %
dans l'hôtellerie-restauration.

+ 6 %
dans l'artisanat de l'alimentation.

+ 5 %
dans l'artisanat du BTP.

Nous sommes vent debout contre le projet de réduire l'aide unique à l'embauche pour tout le monde, alors que deux tiers des apprentis sont employés dans des entreprises de moins de 50 salariés.

Michel Picon, Président de l'U2P

Consciente de la nécessité de maîtriser les dépenses publiques, l'U2P a proposé de revenir à la situation d'avant 2020, quand les entreprises de plus de 250 salariés étaient exclues du dispositif d'aide à l'apprentissage, et de réserver cet accompagnement aux entreprises de moins de 50 salariés. En effet, l'exclusion des entreprises de plus de 250 salariés permettrait d'économiser 850 millions d'euros (source IGAS), et si seules les entreprises de moins de 50 salariés étaient éligibles, le seuil du milliard d'économies serait dépassé.

Concernant le financement des coûts-contrats, l'U2P est également restée très mobilisée. Après l'annonce de la poursuite de la révision des coûts-contrats pour les apprentis par le ministre délégué aux comptes publics en février 2024, l'U2P a exprimé son inquiétude concernant la baisse des niveaux de prise en charge (NPEC) et appelé à une concertation avec les partenaires sociaux.

La contestation de l'U2P a concerné l'application d'un pourcentage de baisse au niveau de l'enveloppe globale, sans prise en compte des spécificités des branches professionnelles et des métiers concernés. Une baisse qui pouvait entraîner la fermeture de sections entières d'apprentis au sein des CFA (centres de formation d'apprentis).

L'U2P a rappelé que, pour répondre à la règle de l'équilibre budgétaire et à la maîtrise des dépenses publiques, les conditions de prises en charge des contrats d'apprentissage bénéficiant de financements publics devaient être précisées. Or cinq ans après la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le décret d'application n'était toujours pas paru.

Enfin, l'U2P s'est fermement opposée au projet gouvernemental de réduction des exonérations de charges sur le salaire des apprentis, rappelant que cette mesure constituerait une double peine : moins d'aides et plus de charges, notamment pour les petites entreprises. En 2024, la position de l'U2P est restée claire et constante : l'apprentissage ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire.

FORMATION CONTINUE DES CHEFS D'ENTREPRISE

En 2024, l'U2P a contribué à renforcer les possibilités d'accès à la formation professionnelle et d'accompagnement des chefs d'entreprise de proximité, notamment par la mise en place de parcours d'accompagnement individualisés pris en charge par le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA).

L'U2P PRÉSENTE À LA PLUS IMPORTANTE COMPÉTITION MONDIALE DES MÉTIERS

65
pays,
59
métiers,
1 500
compétiteurs,
250 000
visiteurs
dont près de
100 000
scolaires.

Garder le cap de la proximité

13 novembre 2024

Le Président de l'U2P participe à l'émission Cash Investigation, sur France 2, sur le sujet de l'immigration et des besoins en main d'œuvre.

WorldSkills 2024 : valoriser le « vivre-mieux » auprès des jeunes

Les WorldSkills, véritables « JO des métiers », se sont déroulés à Lyon du 10 au 15 septembre 2024. À cette occasion, la France a accueilli la plus importante compétition mondiale des métiers, valorisant les savoir-faire et les formations professionnelles auprès du grand public, des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle. Ce sont 59 métiers, 1500 compétiteurs, 65 pays et 250 000 visiteurs dont près de 100 000 scolaires qui ont participé à ce grand événement.

Présents à ce grand rendez-vous du monde du travail, l'U2P et ses quatre composantes ont valorisé l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales auprès des jeunes. L'espace de l'U2P, un stand de 25 m², avait pour message : « La voie des champions : plus de 400 métiers pour vivre mieux. »

Le programme et les animations de l'espace U2P ont été pensés pour attirer les jeunes, comme par exemple « la boîte à questions », dans laquelle les visiteurs pouvaient répondre à des questions sur les différents métiers de l'U2P, et les partager dans le même temps sur les réseaux sociaux. Des casques de réalité virtuelle pouvaient quant à eux faire vivre une expérience immersive avec des professionnels de la boulangerie, de l'ébénisterie, de la réparation automobile, de la charcuterie, ou encore de la construction. Différentes démonstrations ont permis aux prothésistes dentaires, fromagers, primeurs, biologistes, professionnels des métiers du digital et opticiens de présenter les différentes facettes de leurs métiers.

L'espace U2P a ainsi apporté la preuve que l'innovation est au cœur des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. S'orienter vers ces métiers, c'est se préparer à un emploi qui a du sens et de l'avenir.

Accompagner
toutes les transitions

Adaptation au changement climatique, révolution de l'intelligence artificielle, cybersécurité, ou mixité : en 2024, l'U2P s'est montrée au rendez-vous de toutes les transitions qui transforment les entreprises de proximité. Par ailleurs, l'U2P est restée attentive à la réforme concernant la facturation électronique, pour protéger notamment les plus petites entreprises.

Adaptation au changement climatique : un enjeu sectoriel et local

Dans la dynamique du troisième plan national d'adaptation au changement climatique, élaboré en 2024, les ministres de l'Économie et de la Transition écologique ont réuni le 8 février 2024 les organisations syndicales et patronales pour évoquer les enjeux de l'adaptation des entreprises face au dérèglement climatique.

À cette occasion, les ministres ont annoncé que l'État garantirait jusqu'à 2 milliards d'euros de prêts verts (PVG) par entreprise pour les accompagner dans leur adaptation au changement climatique et à la transition écologique.

Les TPE et les PME ont pu bénéficier des prêts à partir de mars 2024 pour des montants inférieurs à 200 000 euros, les prêts supérieurs à 200 000 euros ont été quant à eux disponibles auprès des agences bancaires à compter de juillet 2024.

Lors de cette réunion, le Président de l'U2P a souligné que l'enjeu de l'adaptation nécessite une approche sectorielle et locale, et que le dialogue social pratiqué au niveau des branches, ou des organisations paritaires régionales pour les plus petites entreprises, permettra de relever le défi.

Le Président de l'U2P a également formulé un point de vigilance concernant le risque de pressions que pourraient exercer les plus grandes entreprises sur les plus petites dans le cadre de ce dispositif. L'U2P s'est dite prête à proposer des solutions pour faire évoluer le troisième plan national d'adaptation au changement climatique et mieux prendre en compte les réalités des plus petites entreprises.

Intelligence artificielle : l'U2P au rendez-vous de la révolution

L'intelligence artificielle et plus particulièrement l'IA générative transforment progressivement le monde du travail et les métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Face à cette révolution, l'U2P, en partenariat avec France Num, a codéveloppé des outils pratiques pour accompagner les TPE et les PME dans l'adoption et la maîtrise de ces nouvelles technologies. Quatre fiches pratiques synthétiques ont été proposées aux chefs d'entreprise, constituant un premier guide pour répondre à leurs questions sur l'IA générative et les sensibiliser aux enjeux éthiques et techniques :

- À quoi ça sert et comment ça fonctionne ?
- Quels sont les cas d'usages concrets pour les petites entreprises ?
- Comment bien choisir et utiliser les solutions disponibles ?
- Quelles précautions prendre pour garantir un usage responsable et sécurisé ?

LES TPE ET PME CONVAINCUES PAR LE NUMÉRIQUE

- **85 % des dirigeants de PME (de 10 à 249 salariés) estiment que le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise.**
- **85 % des entreprises interrogées disposent d'au moins une solution de visibilité en ligne.**
- **Plus d'un tiers des TPE-PME proposent d'acheter ou de payer en ligne.**
- **Les usages de l'IA augmentent et sont tirés par l'IA générative. L'intelligence artificielle générative est la plus utilisée (10 %), suivie des chatbots et assistants (5 %).**

* Quatrième édition du Baromètre France Num publiée en 2024.

CYBERSÉCURITÉ : QUELLE MATURITÉ DES TPE-PME ?*

61 % des TPE-PME déclarent être faiblement protégées.

6 % pensent être faiblement exposées aux risques de cyberattaques.

65 % ne sauraient pas évaluer les impacts d'une cyber-attaque.

* Enquête OpinionWay réalisée en 2024 dans le cadre de « ImpactCyber ».

Cybersécurité : l'U2P sensibilise les TPE et PME

Les TPE et PME représentent une cible privilégiée pour les cybercriminels, car elles n'ont pas, de manière générale, la disponibilité pour déployer de dispositifs de protection cyber, comme peuvent le faire les grandes entreprises.
Les travaux conjoints de Cybermalveillance.gouv.fr, du Club EBIOS, de l'U2P, de la CPME et du MEDEF ont donné naissance à l'opération « ImpactCyber », lancée en octobre 2024 et articulée en trois phases :

- Une enquête : pour bien cerner les rapports des TPE-PME à la cybersécurité.
- Une campagne de sensibilisation, axée sur les impacts des cyberattaques.
- Un mémento spécialement dédié aux TPE-PME, qui s'appuie sur des récits inspirés de faits réels et qui délivre des recommandations pour se protéger face aux cybermenaces.

L'objectif principal de l'opération : convaincre les entreprises de se sécuriser en amont.

Facturation électronique : une concertation nécessaire

La réforme de la facturation électronique doit progressivement amener toutes les entreprises à dématérialiser leurs échanges commerciaux : le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de réceptionner des factures dématérialisées. Le 1er septembre 2027, les TPE-PME devront également émettre des factures dématérialisées.

Dès le lancement de ce chantier, l'U2P s'est montrée vigilante quant aux conséquences de la réforme sur l'organisation et l'écosystème des petites entreprises. L'U2P s'était notamment prononcée pour la mise en place d'une plateforme publique de facturation, gratuite, à disposition de toutes les entreprises. Mais le projet a pris une tout autre orientation, limitant le portail public à un simple annuaire de données, et obligeant de fait les entreprises à recourir à des plateformes de dématérialisation privées.

Face à cette nouvelle orientation, l'U2P a tiré la sonnette d'alarme, alertant sur la complexité de choisir un prestataire pour les plus petites entreprises, parmi les trop nombreuses plateformes sur le marché. Au lieu de simplifier la vie des petites entreprises, la réforme risquait de produire un effet totalement inverse. L'U2P a donc demandé au gouvernement de reprendre le chemin de la concertation sur ce sujet.

Égalité professionnelle et mixité : l'action de l'U2P

La fonction de chef d'entreprise évolue et se féminise dans les secteurs de la proximité. Cette féminisation est particulièrement forte dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, ainsi que dans l'artisanat de fabrication et les professions libérales techniques et du cadre de vie.

Nous avons besoin de femmes référentes qui valorisent le rôle des femmes dans l'entrepreneuriat.

Cécile Beaudonnat, Présidente du groupe Parité à l'U2P

Consciente des progrès qu'il reste à réaliser en matière de mixité et d'égalité professionnelle, l'U2P a mené une campagne pour valoriser l'entrepreneuriat féminin. Les cinq vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de l'U2P montrent les témoignages de femmes aux parcours inspirants. Une fromagère, une photographe, une chauffagiste, ou encore une expert-comptable évoquent les freins ou les atouts de dirigeantes d'entreprise, l'importance des organisations professionnelles et la place des femmes dans les métiers de proximité.

LA MIXITÉ EN 2023

800 000 femmes cheffes d'entreprise dans le secteur de la proximité.

42 % des chefs d'entreprise de proximité sont des femmes.

Garder le cap de la proximité

27 mars 2024

Le Président et le Secrétaire général de l'U2P rencontrent la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Une organisation

au service de la proximité

Le Conseil national compte :

8
sièges
pour chacune de ses 4 organisations membres fondateurs :

CAPEB – CGAD – CNAMS – UNAPL

2
sièges
pour le membre associé

CNATP

Les présidents des

13
U2P
de régions métropolitaines

Le fonctionnement de l'U2P est collégial. Les deux principales instances, **le Conseil national** et **le Conseil exécutif,** sont composées à parts égales de représentants de chacune des organisations membres. Les décisions sont prises à l'unanimité. Ce fonctionnement s'applique également à toutes les représentations locales de l'U2P.

Le Conseil national

Il fixe les grandes orientations de l'U2P.

Composition 2024

Président de l'U2P
Michel Picon

Représentants de la CAPEB
Jean-Christophe Repon
Christophe Bellanger
Gilles Chatras
Francis Mathieu
David Morales
Corine Postel
Thierry Ravon
Laure Vial

Représentants de la CGAD
Joël Mauvigney
Bruno Aim
Dominique Anract
Jean-Pierre Chedal
Véronique Gaulon
Jean-François Guihard
Laurent Le Daniel
Christel Teyssedre

Représentants de la CNAMS
Laurent Munerot
Robert Bassols
Martine Berenguel
Rachid Boudjema
Joël Fourny
Anne-Marie Le Roueil
Fabienne Munoz
Yves Roche

Représentants de l'UNAPL
Christophe Sans
Philippe Besset
François Blanchecotte
Laurent Boulangeat
Bénédicte Bury
Sébastien Guérard
Marie-Françoise Manière
Denis Raynal

Représentants de la CNATP
Pascal Rineau
Martial Bedouet

Présidents des U2P de régions
Louis Masson
- Auvergne-Rhône-Alpes
Jean-Claude Brady
- Bourgogne-Franche-Comté
Mickael Morvan - Bretagne
Yves Langlois
- Centre-Val de Loire
Patrick Mias - Corse
Christian Blanckaert - Grand Est
Jean-Michel Rouyer
- Hauts-de-France
Antony Hadjipanayotou
- Île-de-France
Florian Leclercq
- Normandie
Benoît Belgy - Nouvelle-Aquitaine
Pierre Azemar - Occitanie
Éric Girardeau
- Pays de la Loire
Gilles Dutto
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil exécutif

Il a pour mission de prendre les décisions opérationnelles nécessaires à la réalisation des grandes orientations fixées par le Conseil national de l'U2P.

Composition 2024

Michel Picon
Président de l'U2P

Joël Mauvigney
Vice-Président de l'U2P
Président de la CGAD

Laurent Munerot
Vice-Président de l'U2P
Président de la CNAMS

Jean-Christophe Repon
Vice-Président de l'U2P
Président de la CAPEB

Christophe Sans
Vice-Président de l'U2P
Président de l'UNAPL

Les Services

Ils sont chargés de préparer et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil national.

Direction
Pierre Burban - Secrétaire général, Directeur des services administratifs

Nadège Poquet - Assistante du Président et du Secrétaire général

Communication
Jean-Côme Delerue - Responsable de la communication

Pauline Wicky - Chargée de communication

Relations du travail / Protection sociale
Christian Pineau - Chef de service

Candice Goutard - Conseillère technique chargée du travail, de l'emploi et de l'assurance-chômage

Pia Nouaux - Conseillère technique chargée des questions sociales

Arthur Ribet - Chargé de mission - Dialogue social

Représentativité / Branches professionnelles
Armand de Bernières
- Conseiller spécial

Éducation, Orientation et Formation
Olivier Coone
- Conseiller technique

Économie, Fiscalité et Développement durable
Nathalie Roy
- Conseillère technique

Relations avec le Parlement
Thérèse Note
- Conseillère technique

Affaires européennes
Audrey Gourraud
- Conseillère technique

Réseau des U2P territoriales
Bruno Pinto
- Conseiller technique

Services généraux / Comptabilité
Sylvain Melut
- Conseiller technique

Said Lahras - Chargé de mission administratif

Administration
Farida Bendahou - Secrétaire-Assistante pôles communication, formation, relations avec le Parlement

Marie-Rose Casado
- Secrétaire-Assistante pôles dialogue social, relation du travail, économie et fiscalité

Nos prochains combats

- RÉTABLIR UNE REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE ÉQUILIBRÉE
- REVALORISER LE TRAVAIL EN RÉFORMANT LE MODE DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE
- CONFIRMER LA SIMPLIFICATION DE LA VIE DES TPE-PME
- ASSURER UN ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE FAVORABLE AUX TPE-PME
- GARANTIR UNE CONCURRENCE LOYALE AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN

U2P
union
des entreprises
de proximité

Disponible sur : www.u2p-france.fr

Réalisation : Hopscotch. © photos Istock, Adobe Stock.